

Tarifs 2024-2025

Classe de Seconde

Catégorie	Quotient /Revenu Fiscal*	Scolarité Annuelle	
1	Moins de 6000€	70%	2 628.50€
2	6001€ à 7420€	80%	3 004.00€
3	7421€ à 9040€	90%	3 379.50€
4	Plus de 9040€	100%	3 755.00€

Scolarité : 2% d'escompte pour paiement comptant si inscription avant le 30 Juin
 Possibilité d'échéancier : 1 acompte suivi de 11 mensualités par prélèvements
 L'échéancier personnalisé sera annexé au contrat d'enseignement

Matériel pédagogique professionnel : 685.00€
 Modalité de paiement : en 1, 3 ou 12 mensualités

Classe de Première

Catégorie	Quotient /Revenu Fiscal*	Scolarité Annuelle	
1	Moins de 6000€	70%	2 628.50€
2	6001€ à 7420€	80%	3 004.00€
3	7421€ à 9040€	90%	3 379.50€
4	Plus de 9040€	100%	3 755.00€

Scolarité : 2% d'escompte pour paiement comptant si inscription avant le 30 Juin
 Possibilité d'échéancier : 12 mensualités par prélèvements
 L'échéancier personnalisé sera annexé au contrat d'enseignement

Matériel pédagogique professionnel : 685.00€
 Modalité de paiement : en 1, 3 ou 12 mensualités

Classe de Terminale

Catégorie	Quotient /Revenu Fiscal*	Scolarité Annuelle	
1	Moins de 6000€	70%	2 628.50€
2	6001€ à 7420€	80%	3 004.00€
3	7421€ à 9040€	90%	3 379.50€
4	Plus de 9040€	100%	3 755.00€

Scolarité : 2% d'escompte pour paiement comptant si inscription avant le 30 Juin
 Possibilité d'échéancier : 12 mensualités par prélèvements
 L'échéancier personnalisé sera annexé au contrat d'enseignement

Financements possibles : Financement personnel, Organismes financeurs de la formation professionnelle, prêt étudiant.
 Après étude du dossier, et selon le mode de financement choisi et conformément aux CGV, une convention sera établie.

*Modalité de calcul quotient/revenu fiscal au verso

LA ROCHELLE

Rue Nicolas de Largillière
 17000 La Rochelle
 Tel : 05 46 68 91 48

secretariat@ecole-matile.com
 www.ecole-matile.com

CFA et établissement privé hors contrat

POITIERS

3 Rue Blaise Pascal
 86130 JAUNAY- MARGNY
 Tél : 05 49 55 20 10



*Modalité de calcul quotient / revenu fiscal : un justificatif d'imposition est demandé

Il est égal au montant du revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts établi ci dessous.

1 adulte = 1 part

Enfants à charge = 0,5 part

Sont considérés comme enfants à charge (comptant pour une demi-part) :

- les enfants âgés de - de 18 ans au premier janvier ou de - de 23 ans s'ils poursuivent leurs études
- les enfants infirmes quels que soit leur âge, les enfants recueillis s'ils remplissent les mêmes conditions que ci-dessus

Exemple : votre revenu de référence s'élève à 24 000 €, vous êtes mariés et vous avez 2 enfants à charge = 3 parts

Votre Quotient/ Revenu Fiscal est de : $24\ 000 / 3 = 8000$ €

Vous vous situerez donc dans la catégorie 3

LA ROCHELLE

Rue Nicolas de Largillière
17000 La Rochelle
Tel : 05 46 68 91 48

secretariat@ecole-matile.com
www.ecole-matile.com

CFA et établissement privé hors contrat

POITIERS

3 Rue Blaise Pascal
86130 JAUNAY- MARIIGNY
Tél : 05 49 55 20 10